

Jugement commercial 2023TALCH06/00636

Audience publique du jeudi, quatre mai deux mille vingt-trois.

Liquidation n°L-10865/2018

Composition:

Maria FARIA ALVES, vice-présidente ;
Alix KAYSER, juge ;
Muriel WANDERSCHEID, juge ;
Claude FEIT, greffière.

Ministère Public : Jennifer NOWAK, substitut du Procureur d'Etat.



LE TRIBUNAL :

Vu la requête du 17 avril 2023 ci-après annexée.

Vu le jugement rendu par le tribunal de ce siège en date du 11 janvier 2018, ayant ordonné la liquidation du fonds d'investissement spécialisé constitué sous forme d'un fonds commun de placement FUND HOUSE FCP-SIF (ci-après, « **FUND HOUSE** »).

Vu le jugement rendu le 5 janvier 2023, ayant fixé la date limite pour le dépôt d'une déclaration de créance par les créanciers, privilégiés ou chirographaires, au 1^{er} mars 2023 à 17.00 heures.

Vu les procès-verbaux d'acceptation des créances des créanciers des 22 février 2019, 7 février 2020, 19 février 2021, 13 mai 2022 et 23 septembre 2022.

Le liquidateur sollicite l'autorisation de procéder au paiement du montant de 5.050.297,63 EUR aux créanciers admis au passif de FUND HOUSE.

Il demande encore à voir mettre les frais du présent jugement à charge de FUND HOUSE et sollicite l'exécution provisoire sur minute du jugement en question.

Le représentant du Ministère Public s'est rapporté à prudence de justice.

La requête présentée est régulière en la forme et partant recevable.

Les faits exposés par le liquidateur sont documentés par les pièces versées et les renseignements fournis, de sorte qu'il y a lieu de faire droit à la requête déposée selon les modalités arrêtées au dispositif du présent jugement.

Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, sur rapport du juge-commissaire,

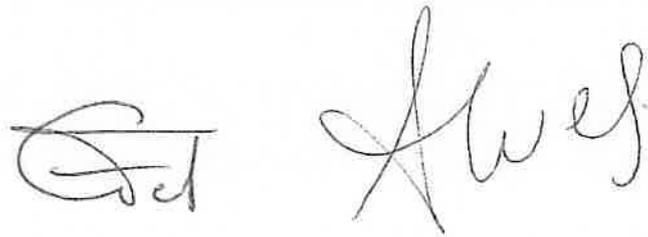
reçoit la demande en la forme ;

autorise le liquidateur du fonds d'investissement spécialisé constitué sous forme d'un fonds commun de placement FUND HOUSE FCP-SIF à payer aux créanciers, admis suivant procès-verbaux des 22 février 2019, 7 février 2020, 19 février 2021, 13 mai 2022 et 23 septembre 2022 l'intégralité de leurs créances, évalués au montant total de 5.050.297,63 EUR ;

ordonne la publication du présent jugement par extraits au journal « Luxemburger Wort » ;

ordonne l'exécution provisoire sur minute du présent jugement nonobstant tout recours et sans caution ;

met les frais à charge de la masse de la liquidation du fonds d'investissement spécialisé constitué sous forme d'un fonds commun de placement FUND HOUSE FCP-SIF.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Hues', is centered on the page. The signature is written in a cursive style with a horizontal line through the middle of the first part.